

2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°414

OBJET : INSTALLATION DE DEUX CAMERAS DE VIDEO PROTECTION EN VISIONNAGE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (VPI).

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité Intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu les arrêtés des 3 et 21 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection ;

Considérant que le déploiement des moyens de vidéo protection, dans le respect des libertés publiques constitue un instrument majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité ;

Considérant la mise en place par la Ville d'Ozoir-la-Ferrière en 2010, d'un centre de supervision urbain situé dans les locaux de la mairie principale, qui permet, via un système de vidéo protection, de surveiller l'espace urbain communal ;

Considérant que l'installation d'un système de vidéo protection aux différentes entrées et sorties de Ville permet une augmentation importante des faits élucidés sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le système vidéo de la Ville pour gagner en efficacité ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du FIPD, de la région Ile-de-France, et du département de Seine-et-Marne ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE la demande d'installation de deux nouvelles caméras.

AUTORISE Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents utiles au suivi du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Josyane MÉNEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 35 |
| Présents : | 24 |
| Absents : | 11 |
| Pouvoirs : | 10 |
| Votants : | 34 |

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTE : Madame Béatrice LAINE

| | | | |
|---------------|-------------------------------|---|------------------------------|
| POUVOIRS DE : | Madame Suzanne BARNET | à | Madame Espérance AUDINEAU |
| | Monsieur Jean-Claude DEBACKER | à | Monsieur Paulo SALGADO LOPES |
| | Madame Anne-Marie CADART | à | Madame Chantal BOURLON |
| | Monsieur Frédéric MARCOUX | à | Monsieur Jean-François ONETO |
| | Monsieur Emmanuel CLEMENT | à | Madame Christine FLECK |
| | Monsieur Patrick SEMBLA | à | Monsieur Cyril GHOZLAND |
| | Madame Nathalie RUCHMANN | à | Madame Françoise MILLET |
| | Monsieur Jean-Pierre BARIANT | à | Monsieur Malek BENSAL |
| | Madame Valérie BOURGUIGNON | à | Madame Antoinette JARRIGE |
| | Madame Laëtitia DEVRIENDT | à | Madame Aline PALOMARES |

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement - choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-fongitex.com

99_DE-677-217740560-20231214-DEL IB_413_2